

# CONSIGNES POUR LA COLLECTE DE FONDS

Merci de votre intérêt à recueillir des fonds pour **Médecins Sans Frontières (MSF)**. Grâce au soutien de personnes comme vous, MSF peut aider des personnes dans le besoin aux quatre coins du monde et leur offrir des soins médicaux essentiels. Veuillez lire les consignes et conditions suivantes pour veiller à ce que votre événement de collecte de fonds se passe en toute sécurité et dans la bonne humeur, et qu'il soit une réussite pour toutes les personnes concernées.



## QU'EST-CE QU'UNE COLLECTE DE FONDS ORGANISÉE PAR DES TIERS?

Il s'agit de tout événement ou toute activité de collecte de fonds organisés, dirigés et financés au nom de MSF par une personne, un groupe ou une organisation externe à MSF.

### 1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les organisateurs de l'événement doivent accepter les conditions générales suivantes :

- I. Il faut demander à MSF l'autorisation d'organiser une activité de collecte de fonds en remplissant et en soumettant le formulaire de proposition au moins 14 jours au préalable. (MSF se réserve le droit de rejeter toute collecte de fonds organisée par des tiers qu'elle juge inappropriée.)
- II. Le ou les organisateurs de l'événement doi(ven)t être majeur(s) ou avoir un adulte assumant la responsabilité de l'événement.
- III. MSF n'accepte aucuns fonds provenant d'entreprises ayant une source importante de revenus issus d'industries liées à l'armement, au tabac ou à l'extraction de minéraux dans les pays où MSF travaille, ou provenant de compagnies pharmaceutiques. Toute commandite ou tout soutien fourni par des entreprises doit être approuvé par MSF. En cas de doute, veuillez contacter MSF.

### 2. PUBLICITÉ

Une fois votre événement approuvé par MSF, vous aurez accès à une Boîte à outils disponible en ligne et contenant du matériel promotionnel (images, affiche, dépliant, etc.). Si vous créez vous-même du matériel supplémentaire, vous devez respecter les conditions suivantes :

- I. Votre matériel promotionnel doit indiquer que votre événement est « en soutien à MSF » et qu'il ne s'agit pas d'un événement officiel de MSF.
- II. Tout contenu promotionnel contenant le nom et le logo de l'organisation doit être approuvé par MSF.
- III. Dans n'importe quel contexte, lorsque vous faites référence à MSF, veuillez utiliser cette formulation : « Médecins Sans Frontières (MSF) » ou « MSF ».
- IV. Seules les images approuvées par MSF peuvent être utilisées pour illustrer son travail.

### 3. RESPONSABILITÉ JURIDIQUE ET FINANCIÈRE

La section suivante explique vos responsabilités.

- I. MSF n'assume aucune responsabilité légale ou financière dans l'éventualité de dommages causés avant, pendant ou après un événement organisé par des tiers.
- II. Les organisateurs d'un événement-tiers doivent assumer tous les coûts engagés avant, pendant ou après leur collecte de fonds. MSF ne rembourse aucuns frais engagés pour une collecte de fonds organisée par des tiers et ne fournit aucun reçu fiscal à cet égard.
- III. S'il y a lieu, les organisateurs de l'événement sont tenus d'obtenir une assurance et des licences de jeux ou d'alcool, et de payer les frais inhérents. Veuillez vous conformer aux réglementations municipale, provinciale ou fédérale en vigueur.
- IV. Il incombe aux organisateurs de l'événement de veiller au respect des normes de santé et de sécurité. MSF décline toute responsabilité pour tout incident qui pourrait survenir.
- V. Conformément aux règlements de l'Agence du revenu du Canada, MSF peut délivrer des reçus fiscaux officiels (pour les dons d'au moins 10 \$) lorsque l'organisateur de l'événement lui fournit les noms et coordonnées des donateurs ainsi que le montant de leurs dons. Ces renseignements doivent être envoyés à MSF dans les 30 jours ouvrables suivant la clôture de l'événement.

(REMARQUE : La date des reçus fiscaux correspond à la date à laquelle MSF a reçu le don, et non à la date de l'événement.)

- VI. MSF doit recevoir les fonds dans les 30 jours ouvrables suivant la fin de l'événement. Par mesure de sécurité, veuillez ne pas envoyer d'argent en espèces. Si vous recevez des dons en espèces, veuillez envoyer un chèque du même montant avec les noms et coordonnées des donateurs ainsi que le montant de leurs dons. (Les chèques doivent être faits à l'ordre de : « Médecins Sans Frontières (MSF) »).

**Veuillez les envoyer par courrier à :**

Médecins Sans Frontières Canada

À l'attention de : Coordonnateur de la collecte de fonds communautaire

551 rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5V 0N8 Canada



### CONTACTEZ-NOUS

---

**Médecins Sans Frontières Canada**

551 rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5V 0N8 Canada

**Courriel :** [evenementscommunautaires@toronto.msf.org](mailto:evenementscommunautaires@toronto.msf.org)

**Tél. :** 1.800.928.8685

**[www.medecinssansfrontieres.ca](http://www.medecinssansfrontieres.ca)**

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 13527 5857 RR0001

---